

Guide des exportations vers le Japon 2011
<Tuiles et Pierres de Construction>

Organisation Japonaise du Commerce Extérieur (OJCE)

Division du commerce et de la Coopération au Développement
Département de la Coopération Economique

Mars 2011

Guide Des Exportations Vers Le Japon 2011

Publié en Mars 2011

Edité et publié par:

L'Organisation Japonaise du Commerce Extérieur (OJCE)

Division de la Coopération au Développement

Département du Commerce et de la Coopération Economique

Bâtiment Ark Mori 6^e Etage, 12-32 Akasaka 1-CHROME, Minato-ku, TOKYO
107-6006 JAPON

TEL: +81-3-3582-5770

FAX: +81-3-3585-1630

Copyright (C) 2011 OJCE. Tous droits réservés.

Carreaux et Pierres de Construction

Les types de pierre à aborder sont la pierre naturelle brute comme le marbre et le granit, qui sont principalement utilisés pour la construction ou les monuments et pierres tombales sculptés, la pierre naturelle coupée ou polie, la pierre naturelle colorée artificiellement. Sont également inclus les carreaux de céramique à usage de construction.

Etendue de la couverture

Element	Definition	Code SH
Pierre de construction (y compris les monuments et pierres tombales taillés)	Pierre brute et dalles	
	Marbre (y compris les travertins)	2515,11, 12
	Granit et Grès	2516,11, 12, 20
	Autres pierres	2515,20, 2516,90
	Les produits traités	
	Marbre	6802,21, 91
Carreaux de céramique à usage de construction	Granit et Grès	6802,23, 93
	Autres pierres	6802,10, 29, 92, 99
	Carreaux de céramiques non vernis	6907
	Carreaux de céramique vernis	6908

Note 1: "Les dalles" sont des pierres brutes qui a été découpées en blocs ou en formes rectangulaires ou carrés, par sciage ou autrement.

Note 2: "Les travertins" sont des roches de précipitation chimiques calcaires qui découlent de sources d'eau chaude ou minérale.

Note 3: "Les carreaux" se réfèrent à des tuiles de céramique chauffées au feu, fabriqués à partir d'un mélange de sable et de pierre naturelle (grès, terre glaise, etc)

Note 4: «Le Vernis» est une substance vitreuse qui recouvre la surface de l'émail céramique ou en porcelaine.

1. Points à relever dans les exportations vers le Japon et les ventes au Japon

(1) Règlement et procédures d'importation

Il n'existe aucune prescription légale, en principe, régissant l'importation de pierre au Japon. L'importation de produits contenant de l'amiante est cependant interdite conformément à la «Loi sur la sécurité industrielle et la santé» et la «Loi sur les changes et le commerce extérieur." En conséquence, l'importation de pierre (produits de carrelage en particulier) contenant de l'amiante est soumise à une réglementation. En outre, l'importation de pierre avec la terre adhérente est interdite conformément à la «Loi de protection des végétaux." (Elles peuvent, toutefois, être importées après avoir été nettoyées.)

• La sécurité industrielle et Loi sur la santé

L'inhalation de l'amiante a le potentiel de causer le cancer du poumon, le mésothéliome et l'asbestose pulmonaire. En conséquence, l'article 55 de la Loi sur la sécurité industrielle et la santé a interdit la fabrication, l'importation, le transfert, la fourniture ou l'utilisation de l'amiante, ou formulations et d'autres produits qui contiennent 0,1% ou plus (en poids) de l'amiante, depuis le 1er Septembre 2006. Les matériaux de construction inclus dans ces produits sont des cylindres en amiante-ciment, plaques de ciment extrudé, ardoises pour toiture, des plaques décoratives en ciment renforcé de fibres, et des revêtements en céramique.

Pour avoir choisi volontairement de se tourner vers amélioration de la sécurité et de la santé, l'industrie du logement a entrepris de vérifier que les produits alternatifs à ceux contenant de l'amiante (actuellement "des produits sans amiante») devant être importés soient vraiment débarrassés de l'amiante en obligeant tous les importateurs de présenter un certificat garantissant que leurs produits ne contiennent pas d'amiante, ainsi que les résultats de l'analyse de ces produits. En particulier, lorsque l'importateur exerce ses activités dans un pays où la fabrication de produits contenant de l'amiante n'est pas absolument interdit, il doit s'efforcer de confirmer que le produit ne contient pas d'amiante, à la fois par l'analyse d'un échantillon que par d'autres moyens.

(2) Règlement et exigences de procédure au moment de la vente

IL n'existe aucune réglementation juridique régissant la vente de matériaux de construction, à l'exception des obligations d'étiquetage conformément à la Loi contre les primes injustifiables et les déclarations mensongères. Au Japon, la construction de tous bâtiments est soumise aux règlements d'application de la loi sur les normes de construction, et la vente

ou le contrat de logements est soumis aux dispositions de la Loi sur l'assurance qualité des logements.

• **Loi contre les primes injustifiables et les déclarations mensongères**

La loi interdit la publicité exagérée ou fausse représentation d'un produit qui tromperait les consommateurs et les pousserait à croire que le produit est meilleur qu'il ne l'est en réalité. Toute entreprise qui commercialise ses produits est tenue de présenter un document attestant raisonnablement que sa représentation n'est pas injustifiée. À moins que les informations pertinentes soient fournies, le produit doit être taxé d'avoir une représentation trompeuse. Selon les termes de la Loi, la représentation ambiguë d'un produit, dont le pays d'origine est difficile à déterminer, est interdit comme étant une fausse déclaration.

• **Loi sur les Normes de construction**

La Loi sur les normes de construction fixe les normes minimales relatives aux méthodes de conception et de construction pour les chantiers de construction, les équipements, les structures et les objectifs. Par conséquent, la construction des maisons et les bâtiments au Japon doivent se conformer à la présente loi. La loi prévoit deux normes techniques de conception, ou «normes de spécification» et "normes de performance" relatives aux structures des bâtiments et des équipements.

Les «normes de spécification» définissent les spécifications de construction telles que les matériaux à utiliser, ainsi que leurs formes et dimensions. Les "normes de performance" définissent les valeurs de performance physique, par lesquelles une structure de bâtiment, matériel ou équipement peut être adoptée à condition qu'ils satisfassent les valeurs. Ces dernières années, la stipulation pour les normes de conception est passée de "normes de spécification" à "normes de performance". Cela est dû au fait que les "normes de performance", qui ne définissent pas les processus pour les matériaux ou les méthodes de construction, ont un niveau de flexibilité en termes de conception et de construction contrairement aux normes de spécification, et permettent l'introduction de nouvelles technologies plus facilement. Cette introduction relativement simple donne aux ingénieurs une plus grande latitude dans la conception et la construction et augmente la compétitivité technologique entre eux, ce qui entraîne des délais de construction plus courts et moins coûteux.

• **Loi sur l'Assurance Qualité du Logement**

Le loi sur l'Assurance Qualité du logement stipule que les vendeurs de logements doivent fournir une garantie de 10 ans contre les défauts (garantie contre les réparations) pour les éléments structurels de base d'une maison (les principaux éléments nécessaires pour la résistance structurelle tels que les colonnes et les poutres, et ceux pour empêcher l'intrusion de l'eau de pluie) dans tout accord établi lorsqu'un client achète une nouvelle maison. La loi établit également une norme indicative de performance du logement. Conformément à cette norme, les organismes tiers (organismes d'évaluation de performance) qui permettent d'évaluer la performance des logements sont créés pour comparer les performances de logement. Si un accord logement est conclu avec une évaluation de la performance logement annexée par une tierce partie (organisme d'évaluation de performance), le contenu de l'évaluation (performance logement) sera considéré comme étant équivalents aux détails de l'accord.

(3) Contacts des Autorités Compétentes

Fig. 1 Contacts des autorités compétentes

Les règlements connexes et le contrôle	organismes compétents	Contact / Site
Loi sur la Santé et la Sécurité Industrielle	Division de la planification des politiques, Département de la santé et de la sécurité industrielle, Bureau des normes du travail, Ministère de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale.	TEL: +81-3-5253-1111 (Principal) http://www.mhlw.go.jp
Loi contre les primes injustifiables et les déclarations mensongères	Division de la Représentation, Agence des consommateurs	TEL: +81-3-3507-8800 (Principal) http://www.ca.go.jp
Loi sur les Normes et la qualité du logement	Division de l'orientation du bâtiment, Bureau du logement, Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme	TEL: +81-3-5253-8111 (Principal) http://www.mlit.go.jp
Loi sur la garantie	Division de la production du logement, Bureau du logement, Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme	TEL: +81-3-5253-8111 (Principal) http://www.mlit.go.jp
Loi sur la Normalisation industrielle	Règlements techniques, Division des politiques d'évaluation de la conformité et des Normes, Bureau de l'environnement et de la politique technologique et de la science industrielle, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie	TEL: +81-3-3501-1511 (Principal) http://www.meti.go.jp
(Pierres de construction en général)	Industrie du logement, Division des matériaux de construction et des céramiques, Bureau des industries de fabrication, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie	TEL: +81-3-3501-1511 (Principal) http://www.meti.go.jp
(Tuiles en général)	Industrie du papier, Division des marchandises récréationnelles et du consommateur, Bureau des Industries manufacturières, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie	TEL: +81-3-3501-1511 (Principal) http://www.meti.go.jp

2. L'étiquetage

(1) L'étiquetage selon les dispositions legales

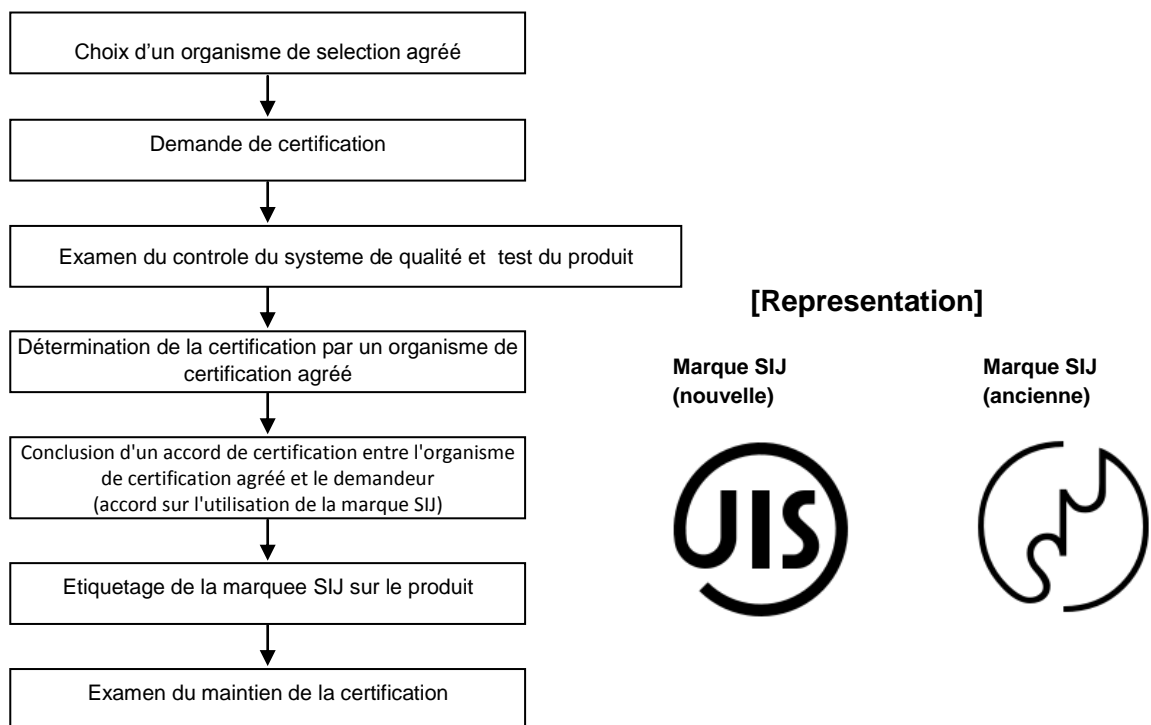
Il n'existe aucune représentation particulière obligatoire pour la pierre conformément à la loi, mais il est soumis à la représentation de la "marque SIJ" sous la loi de la "normalisation industrielle", ainsi qu'à des représentations dans le cadre de la loi sur l'«Assurance Qualitée du logrment», sur une base volontaire.

Représentation conformrment à la loi sur la Normalisation industrielle (La marque SIJ)

Conformément à la Loi sur la normalisation industrielle, la norme industrielle japonaise prévoit la classification, la catégorisation de qualité et la représentation de pierre de construction (SIJ A5003) et de tuiles d'argile (SIJ A5209). Selon la loi, tous les produits industriels prévues par la norme SIJ sont certifiés par une organisation tierce partie privée (organisme de certification agréé) enregistré par le gouvernement central, et peut alors appliquer sur leurs produits la norme "marque SIJ". Si un produit à vendre est reconnu comme étant conforme aux exigences de qualité fixées par la loi, il ou son emballage peut porter la «marque SIJ" comme un signe attestant la conformité. La représentation de la marque SIJ démontre que le produit est conforme aux normes SIJ et répond à des critères bien deefinis.

À titre de référence, toute entreprise désireuse d'obtenir la certification identifiée par la marque SIJ doit être certifiée par l'un des organismes de certification agréés par le ministère compétent.

Fig. 2 Procédure pour obtenir la Certification avec la marque SIJ



* Contact: Réglementations techniques, Division de la Politique d'Evaluation de la Conformité des Normes, Bureau de l'environnement, de la politique technologique et des sciences industrielles, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie TEL: +81-3-3501-1511 (Principal) <http://www.meti.go.jp>

Représentation conformement à la loi sur l'assurance qualité du logement

La loi a établi un «programme d'étiquetage-performances de logement», qui prévoit des organismes tiers (organismes d'évaluation de performance) afin d'évaluer 10 éléments dont la stabilité structurale, la sécurité incendie et la sécurité des habitations neuves et déjà existantes, pour ensuite délivrer aux souscripteurs une évaluation de la performance du logement (indication des performances du logement) qui indique le résultat sous forme de note. Au cours de l'évaluation de la

performance des logements, ces éléments sont évalués sur la base de critères communs, ce qui permet aux souscripteurs de faire des comparaisons de performance de logement dans le cas de la construction d'une maison, et d'informer les concepteurs ou constructeurs d'habitations de leurs performances de logement désirée en fonction de l'évaluation des performances. Si une évaluation du contrat ou un accord d'achat ou de vente est conclu avec une évaluation de la performance du logement ou sa copie annexée, le contenu de l'évaluation sera considéré comme étant équivalent aux détails de l'accord.

* Contact: Division de la production du logement, Bureau du logement, Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme

TEL: +81-3-5253-8111 (Principal) <http://www.mlit.go.jp>

Société d'Indication et d'Évaluation de la performance du logement TEL: +81-3-5229-7644 <http://cp.hyokakyokai.or.jp>

(2) Étiquetage conformément à la restriction volontaire du niveau de l'industrie

Les industries importantes dans le secteur de la pierre ont leur propre étiquetage volontaire qui s'appuie sur le « système de Certification des Composants de qualité du logement (BL Composants) du Centre pour une Vie Meilleure.



[Exemple de la représentation]
BL mark

Les composants de logement de qualité (composants BL) sont des composants de logements qui ont été reconnus comme étant de qualité supérieure en termes de qualité, de performance et service après-vente. Le système est destiné à promouvoir l'amélioration des normes d'habitation et la protection des consommateurs. Un Composant de logement certifié conformément à ce système peut indiquer sa supériorité en portant le «label BL». «L'Assurance BL» qui couvre une garantie des produits et une indemnité sera fournie pour tous les composants qui affichent l'étiquette BL. L'assurance BL couvre également l'indemnité du produit pour les défauts de construction et offre une garantie de plus grande ampleur à travers son "assurance responsabilité de produits», qui correspond à la Loi sur la responsabilité des produits (Loi PL).

* Contact: Centre pour une Meilleure Vie TEL: +81-3-5251-0680 <http://www.cbl.or.jp>

3. Régime Fiscal

(1) Droits de douane

La Fig. 3 énumère les droits de douane imposés sur les pierres de construction. Pour présenter une demande de tarifs préférentiels sur les articles importés de pays bénéficiant d'un traitement préférentiel, l'importateur doit présenter un certificat de pays d'origine préférentielle (Formulaire A) délivré par la douane ou tout autre organisme émetteur dans le pays exportateur (pas nécessaire si la valeur imposable totale de l'article ne dépasse pas ¥ 200.000). Pour plus de détails, communiquez avec le Bureau des douanes et du Tarif, Ministère des Finances. Lors de la confirmation du classement tarifaire ou tarif applicable à l'avance, il est commode d'utiliser la fonction "programme conseil-avisée." En demandant des informations de façon verbale à la douane, ou par lettre ou par e-mail, les douanes se feront le plaisir de répondre aux informations requises.

* Contact: Site web des Douanes <http://www.customs.go.jp/english/index.htm>

Fig 3 Tarifs Douaniers sur les pierres

Code HS	Description	Taux de Droit				
		General	Temporaire	OMC	Preferentiel	Special preferentiel
2515	Marbres, travertins, écaussines, autres dalles ou pierre brute calcaires					
2515.11 000	Marbre et travertin pierre brute	Grat		(Grat)		
2515.12 000	dalles	Grat		(Grat)		
2515.20 000	Ecaussines, autres dalles ou pierre brute calcaires	Grat		(Grat)		
2516	Granit, grès, pierre ou autres matières premières dalles					
2516.11 000	granit pierre brute	Grat		(Grat)		
2516.12 000	dalles	Grat		(Grat)		
2516.20 000	grès	Grat		(Grat)		
2516.90 000	Autre pierre brute ou dalles	Grat		(Grat)		
6802	Pierre travaillée et articles					
6802.10 000	Carreau, mosaïques, copeaux et de poudre de pierre naturelle	Grat		(Grat)		
6802.21 000	Autres pierres et des articles Marbre et travertin	Grat		(Grat)		
6802.23 000	granit	Grat		(Grat)		
6802.29 000	autres pierres	Grat		(Grat)		
6802.91	autre	Grat		(Grat)		
	Marbre, travertin, etc					
	marbre					
011	ardoise					
019	autre					
090	autre					
6802.92 000	Autres pierres calcaires	Grat		(Grat)		
6802.93 000	granit	Grat		(Grat)		
6802.99 000	autres pierres	Grat		(Grat)		
6907	Céramique foyer pavage, et non émaillés ou carreaux de mur,	2.6%		1.7%	Gratuit	
6907.10 000	Carreaux, cubes, etc					
6907.90 000	autre					
6908	Céramique foyer pavage, et vitrée ou carreaux de mur,	3.2%		2.1%	Gratuit	
6908.10 000	Carreaux, cubes, etc					
6908.90 000	autre					

Note 1: Le spécial tarif préférentiel n'est applicable que pour les pays les moins avancés.

Note 2: Normalement, l'ordre de priorité pour l'application de tarifs douaniers est préférentiel, OMC, temporaire, et général, dans cet ordre. Toutefois, les taux préférentiels ne sont éligibles que lorsque les conditions prévues par la loi ou les règlements sont respectés. Les taux de l'OMC s'appliquent lorsque ceux-ci sont inférieurs aux taux temporaires ou général. Reportez-vous au chapitre «Details des tarifs douaniers du Japon" (par l'Office des douanes, Ministère des Finances) pour une interprétation plus complète de la grille tarifaire et pour plus de détails sur les accords de partenariat économique (APE) avec chaque pays.

(2) Taxe à la consommation

(CIF + Frais de Douanes) x 5%

4. Tendances Commerciales

(1) Evolution des importations

<Evolution des importations>

[Pierres de Construction]

La demande de pierre de construction au Japon est influencée par l'évolution des mises en chantier de construction. Depuis l'application de la Loi sur les normes du bâtiment révisé en 2007, les normes de sécurité pour les bâtiments sont devenues plus strictes, ce qui demande que plus de temps soit accordé à l'examen de l'aspect sécurité. Cela a eu pour effet de réduire le nombre de nouveaux chantiers. Pour cette raison, l'importation de pierre de construction a diminué. En 2008, la faillite de Lehman Brothers a conduit à occasionner une stagnation du marché de la construction, et réduit le nombre de nouveaux chantiers de construction d'habitations, conduisant à une nouvelle dégradation de la demande de la pierre à bâtir. De nos jours, à la fois la valeur de l'importation et le volume de la pierre de construction ont atteint un nouveau plus bas.

La pierre de construction importée est grossièrement classée en marbre et en granit (y compris le grès), bien que le granit, de loin, constitue la majorité. Le granit compte pour 90% ou plus dans les pierres importées en termes de volume et de valeur. La plupart du granit importé est travaillé tel que plaque de granit. Très peu de granit brut est importé. La même chose vaut pour le marbre. Depuis quelques années, les importations de pierres de construction sont passées de pierres brutes et plus à des produits travaillés. Ceci est en partie le résultat des pays producteurs «souhaitant passer des exportations de pierres brutes à l'exportation de produits à valeur ajoutée transformés, qui s'aligne avec la volonté de leurs homologues japonais à

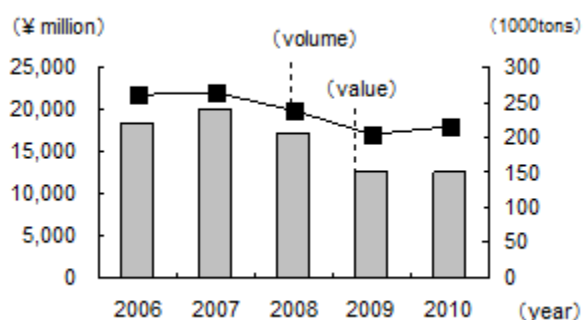
réduire les coûts de transport et de transformation dans le pays. Dans ce contexte, on peut supposer que la quantité de produits transformés importés va continuer à augmenter.

[Le Carrelage]

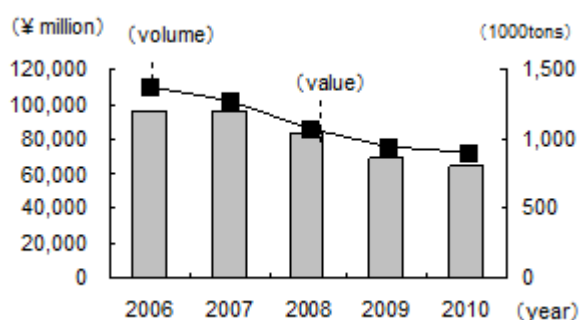
Les importations de carreaux ont diminué ces dernières années, de la même manière que pour la pierre de construction, en raison de la chute de la demande liée à la construction. Toutefois, 2010 a vu la demande pour les constructions revenir à un niveau légèrement supérieur à celui de 2009. Bien que les importations en pierre aient stagné, les importations de carreaux ont légèrement augmenté (en volume) avec l'augmentation de la demande de construction.

Fig. 4 Évolution des importations de pierres de construction et de carrelage

[Pierre]



[Mosaique]



Article	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Marbre	73	70	46	38	33	7,616	8,358	5,507	3,314	3,035
Granit & Gres	1,256	1,153	990	868	827	85,223	84,616	75,564	63,724	59,340
Autre pierre	42	41	36	33	34	2,828	2,721	2,400	1,770	1,749
Pierre de Construction (total)	1,370	1,265	1,072	939	894	95,667	95,694	83,471	68,808	64,124
Tuile ceramique non verni	115	116	105	91	96	8,633	9,288	7,830	5,809	5,747
Tuile ceramique verni	145	146	134	113	120	9,824	10,715	9,275	6,779	6,753
Tuile (total)	260	262	239	204	216	18,457	20,003	17,105	12,588	12,500

Unités: volume = 1000 tonnes, valeur = ¥ M

Source: Statistiques du commerce (MOF)

Note: Le total n'est pas toujours la simple somme de chaque colonne en raison de l'arrondissement.

Fig. 5 Tendances des importations par catégorie (2010)

Article	Volume			Valeur			Average unit price
	Volume	Part	Evolution Annuelle	Valeur	Part	Evolution Annuelle	2010
Marbre (pierre brute / dalles)	5,243	0.6%	85.0%	256	0.4%	86.7%	48,742
Marbre (produits transformés)	28,100	3.1%	88.4%	2,779	4.3%	92.0%	98,914
Granit et Grès (pierre brute / dalles)	15,198	1.7%	83.2%	440	0.7%	86.9%	28,954
Granit et Grès (produits transformés)	811,709	90.8%	95.5%	58,900	91.9%	93.2%	72,563
Autres pierres (pierre brute / dalles)	5,137	0.6%	159.2%	121	0.2%	123.0%	23,608
Autres pierres (produits transformés)	28,791	3.2%	95.1%	1,627	2.5%	97.4%	56,521
Pierre de construction (total)	894,178	100.0%	95.2%	64,124	100.0%	93.2%	71,713
Carreaux de céramique non émaillés	96,159	44.5%	105.6%	5,747	46.0%	98.9%	59,763
Vitrée de carreaux de céramique	119,799	55.5%	105.8%	6,753	54.0%	99.6%	56,372
Carrelage (total)	215,958	100.0%	105.7%	12,500	100.0%	99.3%	57,882

Unités: volume = tonnes, valeur = ¥ M, prix unitaire moyen = ¥/tonne

Source: Statistiques du Commerce (MOF)

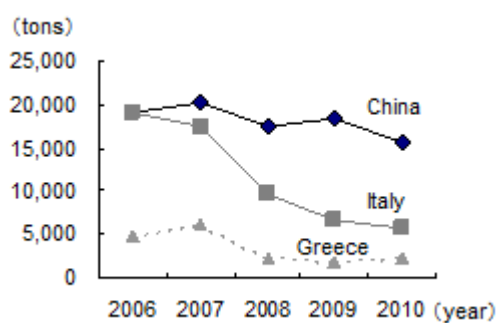
Note: Le total n'est pas toujours la simple somme de chaque colonne en raison de l'arrondissement.

<Tendances des importations par pays/regions>

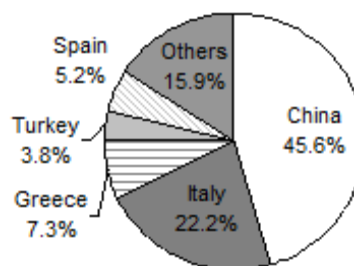
[Pierre de construction]

[1] Marbre

L'Italie, l'Espagne, la Grèce et d'autres pays européens fournissent l'essentiel du marbre du Japon, avec une part totale d'environ 70% du marché d'importation, à la fois en termes de volume et de valeur. En particulier, l'Italie en tête avec une part de 40% du marché. Cependant, cette situation évolue rapidement avec l'émergence de la Chine en tant que fournisseur. A partir de 2006, la Chine a dépassé tous les autres pays dans le classement en termes d'importations en marbre. Dans le passé, le marbre chinois avait été jugé incapable de répondre à des normes de qualité du produit demandées par le Japon en termes de taille, de couleur, de motifs, et les défauts. Plus récemment, cependant, il a été constaté que la Chine a apporté des améliorations à sa technologie de taille de pierre sous la direction de sociétés japonaises. La qualité améliorée du marbre chinois a conduit à une année stable quand à la hausse annuelle des importations de marbre en provenance de Chine.

Fig. 6 Principaux Pays/lieux d'origine du marbre

[Évolution des importations de principaux exportateurs] [Parts des importations en 2010]



Pays	2006	2007	2008	2009		2010				
	Volume	Volume	Volume	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Prix Moyen unitaire		
Chine	19,005	20,212	17,523	18,364	1,387	15,700	47.1%	1,384	45.6%	88,141
Italie	18,928	17,318	9,618	6,726	827	5,818	17.4%	674	22.2%	115,799
Grèce	4,900	6,232	2,367	1,735	217	2,213	6.6%	221	7.3%	99,988
Turquie	5,513	7,055	3,727	1,537	110	1,936	5.8%	114	3.8%	59,076
Espagne	7,464	6,759	3,314	1,793	217	1,549	4.6%	159	5.2%	102,797
Autres	16,777	12,660	9,185	7,794	556	6,127	18.4%	483	15.9%	78,763
(Afrique)	778	1,260	576	260	17	706	2.1%	30	1.0%	42,493
Total	72,587	70,236	45,734	37,949	3,314	33,343	100.0%	3,035	100.0%	91,024

Unités: volume = tonnes, valeur = ¥ M, prix unitaire moyen = ¥ par tonne Source: Statistiques du Commerce (MOF)

Note: Le total n'est pas toujours la simple somme de chaque colonne en raison de l'arrondissement.

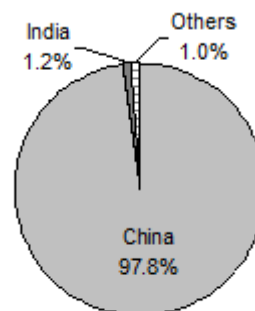
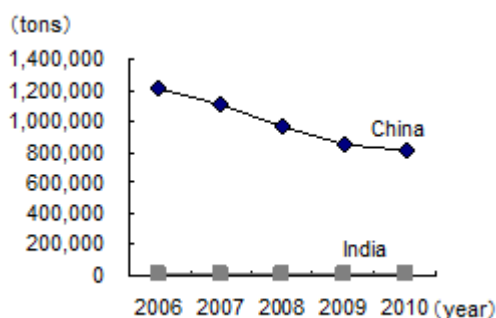
[2] Granit et de grès

La Chine domine le granit du Japon et les importations de grès avec, en 2010, une part de 97,5% (806 618 tonnes) en fonction du volume et de 97,8% (¥ 58,015 milliards) sur la base de la valeur. Dans le passé, la plupart des exportations de granit de la Chine vers le Japon ont été utilisées comme des pierres tombales, mais ces dernières années le prix concurrentiel de granit chinois combiné à la technologie améliorée de la Chine a également graduellement augmenté ses exportations vers le Japon en granit pour être utilisé comme pierre de construction. Il y a d'autres exportateurs, notamment l'Inde, le Vietnam, les Philippines, la République de Corée, et d'autres, bien que les volumes en jeu soient très faibles.

Fig. 7 Principaux Pays/lieux d'origine du granit et du grès

[Évolution des importations de principaux exportateurs]

[Part des importations en 2010]



Pays	2006	2007	2008	2009		2010				
	Volume	Volume	Volume	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Prix Moyen unitaire		
Chine	1,211,909	1,105,719	959,148	845,270	62,169	806,618	97.5%	58,015	97.8%	71,924
Inde	16,377	15,705	15,740	12,959	868	12,175	1.5%	740	1.2%	60,794
Vietnam	205	1,871	1,173	997	21	1,225	0.1%	25	0.0%	20,772
Philippines	750	396	757	1,062	248	1,105	0.1%	227	0.4%	205,553
Corée	521	2,819	2,125	1,216	108	916	0.1%	69	0.1%	75,468
Autres	25,787	26,905	10,754	6,391	311	4,868	0.6%	263	0.4%	54,120
(Afrique)	5,147	3,386	3,107	902	44	937	0.1%	45	0.1%	48,026
Total	1,255,549	1,153,415	989,697	867,895	63,724	826,907	100.0%	59,340	100.0%	71,762

Unités: volume = tonnes, valeur = ¥ M, prix unitaire moyen = ¥ par tonne Source: Statistiques du Commerce (MOF)

Note: Le total n'est pas toujours la simple somme de chaque colonne en raison de l'arrondissement.

[Céramique]

Les importations de carreaux d'intérieur viennent principalement d'Italie, d'Espagne et d'autres pays européens, tandis que les importations de carreaux de sol et d'extérieur proviennent principalement de la Chine, la Thaïlande et d'autres pays asiatiques. Dans le domaine des carreaux intérieurs, l'acteur principal est l'Italie, suivie de l'Espagne et d'autres pays, mais les importations de carreaux intérieurs de la Chine ont augmenté ces dernières années. D'un autre côté, la Chine domine les importations de carreaux d'intérieur et de sol du Japon à la fois par le volume et par la valeur.

Ces dernières années, la Chine a connu un net avantage dans les importations globales de tuiles - en 2010, les importations en provenance de Chine ont représenté 72,8% (157 316 tonnes) en fonction du volume et de 63,3% (¥ 7,913 milliards) sur la base de la valeur. Ces importations n'ont cessé d'augmenter d'année en année.

Fig. 8 Principaux Pays/lieux d'origine des carreaux en céramique

[Évolution des importations de principaux exportateurs]

[Part des importations en 2010]



Pays	2006	2007	2008	2009		2010		Prix Moyen unitaire		
	Volume	Volume	Volume	Volume	Valeur	Volume	Valeur			
Chine	169,182	178,982	167,053	150,309	7,949	157,316	72.8%	7,913	63.3%	50,301
Italie	44,926	40,062	34,549	22,049	2,253	23,944	11.1%	2,237	17.9%	93,413
Thaïlande	7,770	8,150	9,246	8,063	306	10,487	4.9%	374	3.0%	35,625
Philippines	4,887	5,057	4,000	3,622	667	4,308	2.0%	705	5.6%	163,549
Espagne	9,829	8,914	6,386	4,742	416	3,745	1.7%	297	2.4%	79,280
Autres	23,290	20,784	17,469	15,481	997	16,158	7.5%	975	7.8%	60,345
(Afrique)	3,134	4,564	4,985	3,585	268	3,449	1.6%	233	1.9%	67,556
Total	259,884	261,949	238,703	204,266	12,588	215,958	100.0%	12,500	100.0%	57,882

Unités: volume = tonnes, valeur = ¥ M, prix unitaire moyen = ¥ par tonne Source: Statistiques commerciales (MOF)

Note: Le total n'est pas toujours la simple somme de chaque colonne en raison de l'arrondissement.

(2) Part de marché des importations au Japon

Le marbre et le granit Importés comptent pour l'essentiel du marché intérieur en ce qui concerne les pierres de construction. Le Japon ne produit pratiquement pas de marbre qui lui est propre, et doit donc s'appuyer sur des sources d'outre-mer pour la quasi-totalité de son approvisionnement. Certains granits sont exploités au Japon, mais ces dernières années le pourcentage de granit local a chuté en raison de l'importation de granits à faible coût et de l'augmentation des coûts de carrières, les importations représentent aujourd'hui environ 90% de tout le granit utilisé au Japon. Les pierres traitées sont celles destinées à la construction qui ont été coupées et finies afin d'en assurer une utilisation plus facile. Concernant ces produits, la pierre brute et les dalles étaient traditionnellement importés et transformés au Japon, mais de plus en plus de pierres qui ont été traitées à l'étranger sont importées. Par conséquent, la grande majorité de pierre traitée est maintenant importée.

Sur le marché des carreaux de céramique, contrairement à la baisse de la production nationale, les importations en provenance de Chine et l'Italie ont augmenté d'année en année. En particulier, l'importation de carreaux chinois a connu une croissance importante, passant à plus de 70% du total des tuiles importées sur une base de volume.

Les fabricants de carrelage japonais ont l'habitude d'être extrêmement compétitifs, avec des importations qui ne prennent que 10% à 20% de parts du marché japonais. Ces dernières années, cependant, des carreaux de meilleure qualité et à faible coût d'outre-mer tels que ceux offerts par les fabricants chinois ont été à la hausse, s'acaparant une plus grande part du marché intérieur sur une base annuelle. La part du marché japonais prise par les carreaux importés est estimé à plus de 30% dans certains secteurs.

(3) Evolution dans le volume des importations et les Bases

L'importation de pierre de construction a diminué en termes de valeur et en volume au cours des dernières années, en raison principalement d'une demande en construction stagnante. Cette stagnation dans la demande de construction est un grand facteur aux importations en pierre réduits. Parmi les autres facteurs on a le fait que la quantité de pierre de marbre, de granit et d'autres ressources naturelles utilisées pour la construction a chuté en raison de la réduction des coûts exigés des entreprises de construction, en réponse à la rudesse du climat économique, et l'apparition des pierres artificielles bon marché, appelées terrazzo.

Au cours de la période de pointe des importations de pierres, de nombreux types spéciaux et de grande classe de pierre de construction tels que larvikite, Rapakivi granit (de la Scandinavie), et le monchiquite ont été importées, mais ces dernières années la demande pour ces pierres de construction de haute qualité a baissé. Inversement, la pierre la moins coûteuse est

importée de Chine. Dans le passé, la pierre chinoise a été jugé incapable de satisfaire les normes de qualité des produits Japonais, mais récemment, la Chine a apporté des améliorations à la qualité de sa pierre de construction dans l'investissement et l'assistance technologique des grandes sociétés japonaises de pierre de construction. Non seulement le granit mais aussi de plus en plus le marbre est importé de Chine. Avant le passé, la pierre de construction la plus importée de Chine était la pierre brute, mais de plus en plus de produits traités à valeur ajoutées sont importés à cause des progrès de la technologie, et la valeur de ces importations a également augmentée.

5. Répartition intérieure

(1) Pratique Commerciale

La plupart des commerces au plan local liées à la pierre de construction sont effectués entre des sociétés de construction et des sociétés d'installation et couvrir les matériaux en pierre et leur traitement. Les commerces de base entre les exploitants de carrières, les importateurs, les transformateurs et les distributeurs de pierre sont principalement basés sur l'achat de pierre traitée.

(2) Situations sur le marché intérieur

<Tendances dans la construction locale>

En raison du fait que la demande de la pierre de construction est fortement influencée par les tendances de la construction, il est nécessaire de regarder attentivement ces tendances afin d'évaluer la demande.

Le marché de la construction japonaise a montré une légère tendance à la hausse jusqu'en 2006 environ. Depuis l'application de la Loi sur les normes du bâtiment révisé en 2007, les normes de sécurité pour les bâtiments sont devenues plus strictes, ce qui exige que plus de temps soit nécessaire pour examiner la sécurité. Cette hausse a considérablement réduit le nombre de nouvelles constructions de bâtiments. En 2008, la faillite de Lehman Brothers a conduit à une nouvelle stagnation du marché de la construction. En 2009, les mises en chantier ont baissé au-dessous de 1 million d'unités, pour atteindre un maximum de 790.000 unités. En 2010, bien que l'économie a montré des signes de reprise, l'ouverture de nouveaux chantiers n'a pas réussi à dépasser les 810 000 unités. Par conséquent, les perspectives d'avenir pour le marché de la construction n'ont pas encore été déterminées.

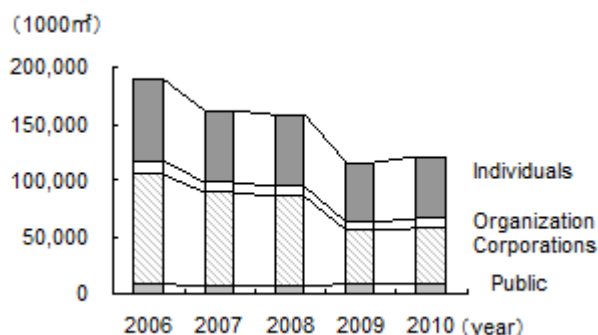
La superficie totale des bâtiments est en baisse depuis la mise en œuvre en 2007 de la loi sur les Normes de construction révisées de telle sorte que, en 2009, la valeur s'élève à 115.487 m² (61,1% du niveau de l'année précédente), avec des coûts de construction estimés à ¥ 2040700000000 (70,8% de la valeur de l'année précédente). En 2010, avec une superficie totale de 121.455 m² (105,2% du niveau de l'année précédente) et les coûts de construction estimés à ¥ 2069100000000 (101,4% du niveau de l'année précédente), le marché de la construction montre de légers signes de reprise. Cependant, il n'est pas actuellement en pleine échelle de récupération, avec les niveaux de 2010 bien inférieurs à ceux existant avant 2006.

De même, le nombre de nouveaux chantiers a considérablement baissé depuis 2007. En 2009, les mises en chantier ont baissé au-dessous de 1 million d'unités, pour atteindre 790.000 unités seulement, environ 40% en baisse par rapport aux 1,29 millions d'unités de 2006. En 2010, le gouvernement a annoncé des mesures telles que les déductions fiscales de prêt local et un élargissement de la taxe de donation de cadre non imposable, et a également créé l'«édition logement du système éco-point» (dans lequel les éco-points remplaçable par des certificats-cadeaux sont décernés aux nouvelles constructions de maisons ou aux rénovations répondant aux normes d'économie d'énergie nationales pour les rénovations) afin d'augmenter la motivation d'achat des consommateurs. En conséquence, les mises en chantier ont montré une légère reprise en 2010. Étant donné que ce système devait se poursuivre en 2011, les perspectives à court terme pour les nouvelles mises en chantier sont bonnes. Les perspectives d'avenir sont encore incertaines cependant, puisque ces mesures gouvernementales seront limitées à partir de 2011.

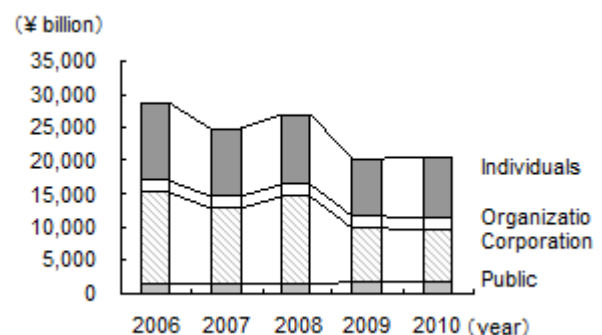
En plus du marché sus-mentionné pour les constructions bâtiments neuves, le marché de la rénovation est considérée comme un bon marché potentiel pour la pierre à bâtir. Il y a actuellement beaucoup de maisons et divers types de bâtiments au Japon qui sont candidats à la rénovation, mais l'entreprise pour la rénovation de ces bâtiments est encore immature. Par conséquent, le marché de la rénovation est considéré comme étant un bon marché potentiel pour la pierre de construction.

Fig. 9 Évolution des mises en chantier de construction (par les clients)

[Surface]



[Coût de construction estimé]



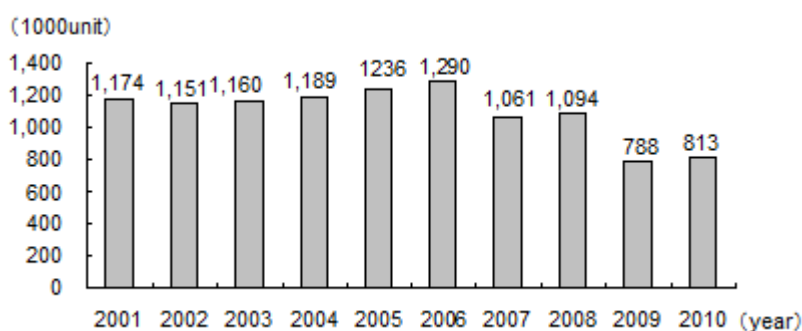
		2006	2007	2008	2009	2010	Evolution Annuelle
Superficie Total	Public	8,236	7,358	7,585	8,033	8,272	103.0%
	Entreprises	97,354	82,207	79,173	47,428	48,751	102.8%
	Organisations	11,154	9,454	8,364	7,720	10,278	133.1%
	Individus	72,131	61,972	62,290	52,306	54,154	103.5%
	Total	188,875	160,991	157,412	115,487	121,455	105.2%
Coût de construction estimé	Public	1,637	1,464	1,621	1,723	1,782	103.4%
	Entreprises	13,563	11,485	13,054	8,192	7,735	94.4%
	Organisations	1,998	1,822	1,667	1,622	2,000	123.3%
	Individus	11,645	10,122	10,466	8,869	9,175	103.4%
	Total	28,843	24,894	26,808	20,407	20,691	101.4%

Unité: surface de plancher totale = 1000 m2, le coût estimatif de la construction = ¥ 1 milliard

Source: Annuaire des statistiques de la construction (MLIT)

Note: Le total n'est pas toujours la simple somme de chaque colonne en raison de l'arrondissement.

Fig. 10 Evolutions dans les mises en chantier



Source: annuaire des statistiques de construction (MLIT)

<Tendances dans le secteur de la pierre de construction>

La plupart du marbre et du granit, utilisé comme pierre de construction et qui est distribué au niveau national, dépend d'un approvisionnement de l'étranger. Pour cette raison, les tendances dans le marché intérieur sont presque exactement reflétées dans les importations. Entre 2006 et 2010, les importations de marbre et de granit ont diminué tant en termes de volume et que de valeur de sorte que la demande en construction a ralenti (voir Fig. 4).

Avec la stagnation économique, la demande des entreprises de construction pour réduire les coûts est devenue beaucoup plus sévère et a rendu difficile la gestion des fournisseurs de pierre et des poseurs. A cause de l'état d'exigence de tels coûts de réduction, les projets de construction à l'aide de la pierre naturelle ont considérablement diminué par rapport aux niveaux précédents, sauf dans le cas de certains grands projets. Cela a conduit à la contraction rapide du marché de la pierre de construction.

Ces dernières années, les structures en béton ont été largement utilisées. Avec plus de bâtiments de grande hauteur, des méthodes de construction impliquant la fixation de panneaux de carreaux fins et de pierre ou de cadres en acier ont été utilisées pour réduire le poids des matériaux de construction. En termes de facilité et de coût de construction, la pierre artificielle telle que le terrazzo, au lieu du marbre, du granit ou autres pierres naturelles, a souvent été utilisé. Avec l'absolue nécessité de réduire les coûts de construction, les propriétaires d'immeubles et les bureaux d'architectes qui utilisent la pierre naturelle insistent, encore plus que par le passé, sur un niveau élevé de qualité des produits, ainsi que des prix compétitifs.

<Types de pierre de construction utilisés au Japon>

Au Japon, les pierres de construction les plus couramment utilisés sont le marbre (pour l'intérieur) et le granit (pour l'extérieur). La grande partie du marbre et du granit qui est distribué localement est importé de l'étranger, car il y a très peu de produit locaux.

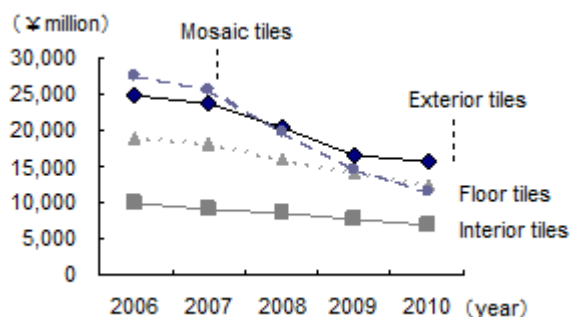
Virtuellement tout le marbre qui est importé au Japon est destiné à la construction, par exemple la confection de matériaux de finition de haute qualité pour les grands complexes commerciaux et les hôtels. La quasi-totalité des importations de granit au Japon viennent de Chine, et environ la moitié est utilisée pour la construction et l'autre moitié pour les pierres tombales et l'aménagement paysager. Récemment, la Chine a apporté des améliorations à la qualité de sa pierre de construction dans l'investissement et l'assistance technologique par grandes sociétés japonaises de pierre de construction. Les importations en provenance de Chine ont été à la hausse, non seulement dans le cas du granit pour la construction, mais aussi dans celui du marbre.

Avec l'absolue nécessité de réduire les coûts des matériaux de construction, en plus du marbre et du granit, le "carrelage en pierre standard», souvent appelée "autre pierre de construction» a reçu une attention considérable. Pour fabriquer cette pierre, un morceau de pierre naturelle qui est trop petit pour être utilisé comme un élément de construction est coupé sur mesure à une certaine taille et traitée par polissage ou par l'application d'un jet de brûleur. Les carreaux de pierre les plus standards sont de 300 ou 400 mm de côté et sont de 10 à 20 mm d'épaisseur, mais, plus récemment, un carreau de pierre de norme légère, ou une plaque ultra-mince (environ 5 à 6 mm d'épaisseur), bordée de céramique ou en carton, est apparu. En raison du fait que les dalles de pierre standards ne sont pas produites au Japon en grandes quantités, à l'exception des plaques ultra-fines, la plupart sont importés d'Italie, d'Espagne et de Chine.

<Tendances dans le secteur des carreaux>

La demande pour les carreaux au Japon est fortement influencée par les tendances de construction, de la même manière que pour la pierre de construction. Les ventes de carreaux nationaux ont baissé tant en termes de volume et qu'en terme de valeur entre 2006 et 2010, la demande de construction est devenu atone. En 2010, les quantités de production et la valeur des ventes a chuté à 21,113 millions m² (52,0% du niveau de 2006) et ¥ 46,388 milliards (57,1% du niveau de 2006), respectivement. Les importations de carreaux ont également diminué (voir Fig. 4). En raison du fait que la demande de construction a commencé à se redresser en 2010, les importations de carreaux ont commencé à augmenter légèrement, même si la production nationale de tuiles a diminué. On pense que cela est dû au fait que la demande est passée des carreaux domestiques aux carreaux importés.

Fig. 11 Modification de la valeur des ventes de carreaux en céramique



		2006	2007	2008	2009	2010			
						Part	2010/2009	2010/2006	
Quantité de Production	Carreaux d'extérieur (Plus de 50 cm ²)	7,384	5,986	4,875	3,942	3,562	16.9%	90.3%	48.2%
	Carreaux d'intérieur (Plus de 50 cm ²)	4,329	3,901	3,383	2,938	2,781	13.2%	94.7%	64.2%
	Carreaux de sol (Plus de 50 cm ²)	7,106	6,542	5,536	4,936	4,682	22.2%	94.8%	65.9%
	Carreaux Mosaïque (50 cm ² ou moins)	21,787	22,440	17,528	11,105	10,089	47.8%	90.8%	46.3%
	Total	40,606	38,870	31,322	22,922	21,113	100.0%	92.1%	52.0%
Valeur des Ventes	Carreaux d'extérieur (Plus de 50 cm ²)	24,706	23,702	20,460	16,533	15,636	33.7%	94.6%	63.3%
	Carreaux d'intérieur (Plus de 50 cm ²)	9,979	9,208	8,550	7,687	6,817	14.7%	88.7%	68.3%
	Carreaux de sol (Plus de 50 cm ²)	18,974	18,055	16,059	13,935	12,431	26.8%	89.2%	65.5%
	Carreaux Mosaïque (50 cm ² ou moins)	27,559	25,698	19,831	14,583	11,504	24.8%	78.9%	41.7%
	Total	81,218	76,663	64,900	52,738	46,388	100.0%	88.0%	57.1%

Unité: surface de plancher totale = 1000 m², le coût estimatif de la construction = ¥ 1 milliard

Source: Annuaire des statistiques de la construction (MLIT)

Note: Le total n'est pas toujours la simple somme de chaque colonne en raison de l'arrondissement.

Les mots-clés définissant les caractéristiques du marché de la tuile récente sont «santé», «confort», «respect de l'environnement», «sécurité» et «conception universelle». Par exemple, la tuile antiseptique qui offre des propriétés antiseptiques sans modification de la couleur, de la conception, ou de sentiment de solidité est utilisée de plus en plus dans les résidences privées, et des lieux publics comme les toilettes publiques, les hôpitaux et les hôtels. Plusieurs autres types de carrelage sont également apparus sur le marché, chacun avec des caractéristiques innovantes. Dans certains types de carreaux, les matériaux photocatalytiques (oxyde de titane) cuits sur la surface dissolvent les composés organiques, tandis que les

propriétés hydrophiles ajoutent des capacités d'auto-nettoyage (inhibition de la saleté et accumulation qui rend plus facile le nettoyage de la saleté). De nouveaux types de carrelage intérieur absorbent le formaldéhyde, toluène et autres composés toxiques et purifient la pollution de l'air intérieur. Certains types de tuiles extérieure sont résistantes à la pollution urbaine due à la fumée et autre. Le carrelage recyclé est fabriqué à partir de déchets recyclés bouteilles en verre etc.

(3) Canaux de distribution

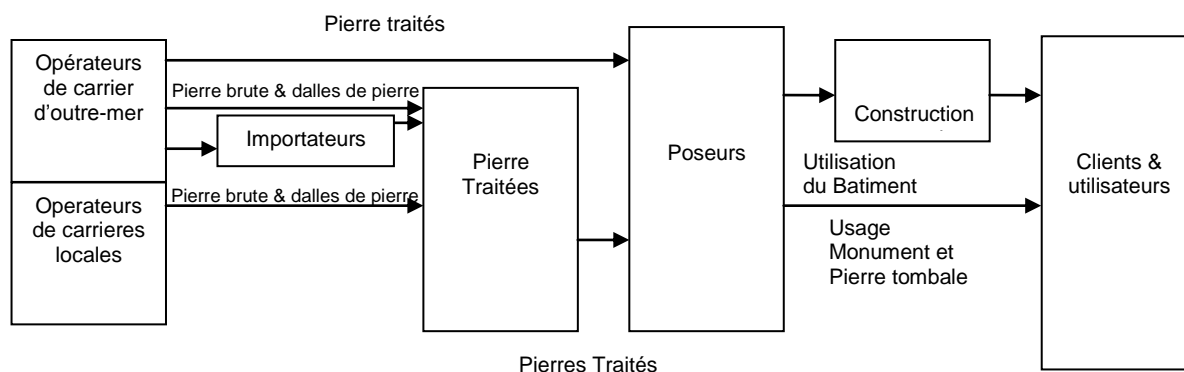
<Pierre de construction>

La pierre brute et les dalles, ainsi que la pierre taillée ou finie sont importées pour être utilisés comme pierre de construction. La pierre brute et les dalles passent d'exploitants de carrières à l'étranger, parfois par les importateurs japonais, aux transformateurs de pierre. Ceux-ci traitent la pierre brute et les dalles importées d'exploitants de carrières à l'étranger, ou ceux achetés chez des exploitants de carrières locales, puis les vendent aux poseurs et aux entreprises de construction. Un cas très fréquent est celui où le processeur de pierre agit également comme l'installateur.

La pierre brute et les dalles qui sont partiellement traitées à l'étranger sont importées directement par les poseurs ou les entreprises de construction elles-mêmes. Plus récemment, les poseurs et les entreprises de construction ont une idée précise de la forme et la taille du produit à destination des exploitants de carrières à l'étranger ou des transformateurs et les importent ensuite sous forme de produit fini.

Le rôle des importateurs, des transformateurs et poseurs de pierre, qui gèrent la pierre de construction n'est pas clairement réparties, et beaucoup d'entre eux s'adonne à l'importation, au traitement, à la conception ou à l'installation en plus de leur activité principale. Les grandes entreprises et leurs filiales du groupe gèrent tout le processus de l'importation au pressage jusqu'à l'installation. Récemment, cependant, les pays producteurs sont de plus en plus passés de l'exportation de la pierre brute à la pierre traitée à valeur ajoutée, ce qui permet processeurs de grosse pierre japonais et aux entreprises de construction d'importer directement et ainsi de réduire les canaux de distribution.

Fig. 12 canaux de distribution pour les pierres de construction



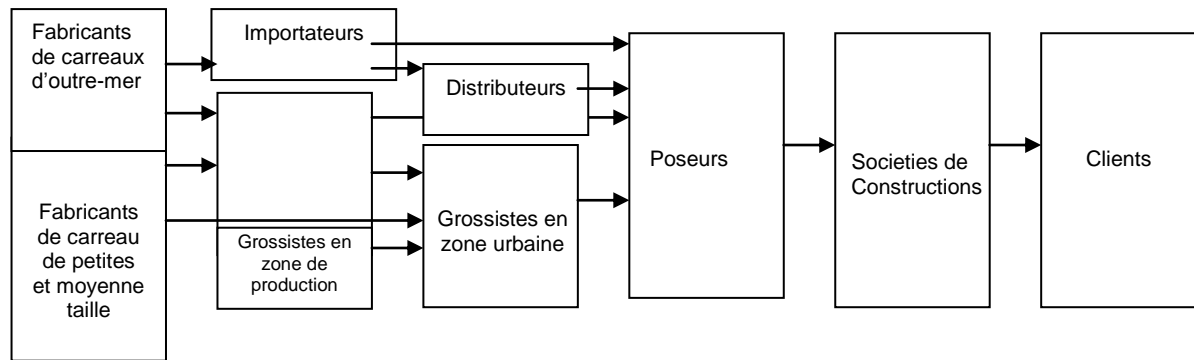
<Carreaux de Ceramique>

Les carreaux locaux d'intérieurs sont produits principalement par de gros fabricants. Ces fabricants font habituellement de la production intégrée à leurs propres usines, qui va des matières premières mélangées aux produits finis. D'autre part, les carreaux d'extérieurs et le plancher sont fréquemment produits par les petites et moyennes entreprises de fabrication de tuiles y compris une base OEM pour les fabricants de grande taille.

Les grands fabricants de carreaux de céramique vendent leurs produits par l'intermédiaire de grossistes dans les zones urbaines pour les poseurs de petites et moyennes entreprises, ou vendent directement aux poseurs de grande taille. Dans le cas des responsables de petites et moyennes entreprises, leurs produits sont collectés par des grossistes locaux dans les zones de production, et vendus directement aux poseurs. Les commandes pour l'installation de carreaux de céramique sont reçues dans la plupart des cas par les carreleurs des compagnies de construction (entrepreneurs généraux, constructeurs, etc), couvrant les matériaux et leur traitement. Habituellement, l'utilisateur direct des produits du fabricant de carreaux de céramique est le poseur de carreaux.

Plus récemment, les entreprises de construction se sont procuré les carreaux de céramique directement chez les tuiliers afin de réduire les coûts et ensuite embaucher des carreleurs pour faire le travail de pose. Ceci permet de raccourcir les circuits de distribution. Ces dernières années, les bureaux d'études d'architecture et constructeurs de maisons ont de plus en plus stipulé que certaines marques ou même modèles particuliers soient commandés.

Les importateurs importent généralement de l'étranger dans un contenant à la dimension des lots, les stockent dans leurs propres entrepôts, et ensuite les vendent à leurs distributeurs ou poseurs. Dans certains cas, les grands fabricants de carreaux de céramique locaux importent également directement de l'étranger afin de renforcer leurs lignes de produits.

Fig. 13 Canaux de distribution pour carreaux de céramique

(4) Considérations et suggestions pour pénétrer le marché japonais et méthode de marketing

Sur le marché de la pierre de construction japonaise, les exigences en matière de précision de traitement, qualité de la pierre (modèle, couleur, etc), et la précision de taille sont beaucoup plus stricte que dans d'autres pays. Pénétrer le marché de la pierre de construction est difficile en raison de l'importance de la relation avec l'utilisateur, tels que les processeurs de pierre, les poseurs et les entreprises de construction. Il y a eu quelques nouvelles entrées sur le marché provenant d'autres domaines d'activité dans le secteur des carreaux de pierre standard. Cependant, ils doivent subir un traitement secondaire avant de pouvoir être vendus aux poseurs, et dans certains cas, les poseurs doivent être formés. Par conséquent, ils impliquent le traitement de la pierre ou des techniques de finition. En outre, il est nécessaire d'avoir des carreaux de pierre standards d'une grande variété de types et de tailles, et de maintenir un inventaire adéquat.

Sur le marché des carreaux de céramique, les importateurs maintiennent un inventaire permanent, ou ont des exemplaires de carreaux uniques ou un catalogue des tuiles et carreaux d'importation de l'étranger qu'après qu'une commande soit passée. Le délai de livraison standard pour une tuile qui est importée qu'après avoir été condamnée est d'environ 90 jours et plus pour un carreaux local, bien que ceux-ci tendent à être irréguliers et sont souvent retardés. Les importateurs sont tenus de remettre en question ces problèmes de livraison. Certains utilisateurs se plaignent que, à la différence de fabrication japonaise, les carreaux importés ne prennent pas souvent en compte les joints et autres facteurs liés à la maçonnerie. Par exemple, lorsqu'elle est fabriquée au Japon, une dalle de 200 mm carré suppose qu'il y aura des articulations, et ainsi est légèrement plus petit de sorte qu'il y aura exactement 200 mm une fois posés. Les carreaux importés cependant, sont souvent eux-mêmes exactement de 200 mm.

Au Japon, la Loi sur la responsabilité des produits (PL) a été adoptée afin de préciser la responsabilité des fabricants, etc pour la compensation et à protéger les victimes au cas où il est vérifié que la perte de vies humaines, des blessures ou des dommages à la propriété ont été dues à des défauts des produits manufacturés. Pour les produits importés, les importateurs seront passible d'indemnisation pour les dommages, de sorte qu'ils doivent prêter une attention particulière aux manuels et mentions d'avertissement, sans parler du contrôle de la qualité.

(5) Exemples des produits de pays en développement au Japon

Le Japon importe la pierre de construction (y compris les carreaux), principalement en provenance d'Italie et d'autres pays européens, ainsi que la Chine et d'autres pays asiatiques. Ces dernières années, la pierre de construction de plus en plus a été importée d'Égypte en Afrique, et aussi de l'Iran au Moyen-Orient. En fait, un grand volume de marbre est maintenant importé d'Égypte. Ces dernières années, de plus en plus de carreaux et de pierre de construction qui ont été traités localement ont été importés de ces pays. L'Iran a produit de façon conventionnelle de grandes quantités de marbre et est l'un des principaux producteurs du Moyen-Orient en pierre, à la fois en termes de qualité et de volume, et a exporté vers les pays voisins du Moyen-Orient et en Europe. Plus récemment, toutefois, il a commencé à exporter vers le Japon, renforçant la présence de son exportateur pierre de construction.

En outre, la pierre de construction de haute qualité (dominé par le granit, le grès, etc) est importé d'Afrique du Sud, le Zimbabwe et d'autres pays africains, ainsi que l'Égypte. La plupart des principales entreprises de construction en pierre au Japon ont ajouté la pierre de construction africaine dans leurs gammes de ventes. Dans le cas de la pierre de construction africaine, en particulier, la plupart des pierres de l'Afrique du Sud sont en granit noir, qui est souvent utilisé pour les pierres tombales au Japon. Plus récemment, la pierre "Rustenburg" a été largement utilisée dans les applications de construction. Le "Calcaire", qui est utilisé pour de nombreux bâtiments historiques en Europe et au Moyen-Orient, est importé de l'Europe comme une pierre naturelle qui a un toucher onctueux, ce qui le rend également populaire au Japon.

Fig. 14 Principales pierres de construction de l'Afrique

Nom	Origine	Details
Rouge Africain	Afrique du Sud	Granit Rouge
Noir Angola	Angola	Granit Noir
Impala Bleu	Afrique du Sud	Roche Noir avec grain de cristal bleu
Cannata	Afrique du Sud	Gabbro Noir
Sunny	Egypte	Marbre Beige
Silivia	Egypte	Marbre Beige
Noir Zimbabwe	Zimbabwe	Granit Noir
Nil Noir	Egypte	Granit Noir
Blitz Blue	Afrique du Sud	Gabbro gris sombre
Belfast	Afrique du Sud	Granit Noir
Bell Rock	Afrique du Sud	Granit Noir
Mokanga	Angola	Gabbro Noir à gris noir
Rustenburg	Afrique du Sud	Gabbro Noir-diorite

(6) Activités de promotion des importations

En ce moment, il n'y a pas de grandes expositions ou des spectacles qui mettent l'accent sur la construction en pierre et destinés à favoriser l'importation de matériaux au Japon. La pierre de construction d'outre-mer constitue cependant une petite partie des objets exposés dans une exposition générale de matériaux de construction.

"Architecture + Matériels de Construction" est une exposition générale des bâtiments et des matériaux qui expose et présente des produits et services liés à l'habitation, des bâtiments et divers autres équipements. L'exposition présente des produits nationaux et internationaux de construction en pierre et offre la possibilité pour les entreprises d'outre-mer d'annoncer et de promouvoir leurs produits à des entreprises japonaises.

En outre, le "Int'l House Materials EXPO" et le "Building Synthesis Unfolds NAGOYA" se tiennent présentement. Ce sont des expositions de matériaux de construction qui sont considérés comme une bonne occasion de favoriser l'importation de pierre de construction à l'étranger.

Fig. 15 Expositions et autres manifestations sur la pierre de construction

Nom de l'évènement	Date	Details
Architecture + Matériels de Construction	Annuellement Autour de Mars	Tenue par la société Nikkei Inc. Exposition de maison, entrepot, et matériel de construction, équipement et autres produits de matériel de construction
Int'l House Materials EXPO	Annuellement Autour de Mai	Tenue par la compagnie Tradeshow Organizers Inc. Exposition d'équipement liée à la maison et produits de matériel de construction
Building Synthesis Unfolds NAGOYA	Annuellement Autour d'Octobre	Tenue par les ingénieurs en construction et les architectes de la société Aichi et les Economistes du Mid-Japan et l'exposition du matériel de construction dans le District de Chubu (Nagoya et les autres zones)

6. Organisation connexes

Fig. 16 organisations connexes

Organisation	Contact	SITE WEB
Association des pierres de construction du Japon	TEL: +81-3-3866-0543	http://www.kenchikusekizai.org
Association de l'industrie de la pierre Japonaise	TEL: +81-3-3251-7671	http://www.japan-stone.org
Association de la maintenance de la pierre japonaise	TEL: +81-52-322-8331	http://jsma.jugem.jp
Association japonaise du carreau Ceramique / Association Japonaise des fabricants de carreau ceramique	TEL: +81-52-935-7235	http://www.tile-net.com
Japan Tile Testing & Engineering Association	TEL: +81-52-935-7509	http://www.tileken.or.jp
Federation Japonaise de matériel de Construction & des industries d'équipement du logement (Ancienne Federation japonaise de matériel de construction & d'équipement du logement)	TEL: +81-3-5640-0901	http://www.kensankyo.org
Association of Living Amenity	TEL: +81-3-5211-0540	http://www.alianet.org